

2020-2936
2020-11-20

GROUPE 3 FONGICIDE

TILT® 250E

FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour la suppression de maladies dans les pêches, les nectarines, les prunes, les cerises douces et acides, les abricots, les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les amélanchiers, les canneberges, les framboises, les mûres, les rutabagas, les asperges, la betterave à sucre, les thuyas géants, le pâturin des prés cultivé pour les semences, les fraises et les betteraves potagères.

La suppression ou la répression à large spectre de maladies du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola, du maïs, des légumineuses, y compris le soja; pour la répression de la marbrure septorienne dans l'alpiste des Canaries.

VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION



POISON

**DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **19346**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1000 L**

Syngenta Canada Inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irrite fortement les yeux. Cause une irritation à la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Nocif si inhalé. Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation ou les vapeurs. Ce produit peut causer une réaction de sensibilisation cutanée chez certaines personnes.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les

réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou le cockpit pendant l'application. Porter un écran facial protecteur pendant la manipulation du produit concentré. Il est essentiel que les pilotes portent des gants en néoprène avant de monter dans l'avion. Des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés. NE PAS manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et la figure avant de le faire. Nettoyer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du produit concentré ou de la solution à pulvériser. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.

NE PAS contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsqu'il y a un faible risque de dérive vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe ou la dérive du brouillard de pulvérisation ni en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes, que ce soit par application directe, par l'élimination des déchets ou par le nettoyage de l'équipement.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISAGE DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant à remplissages multiples :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenant réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE **3** FONGICIDE**TILT® 250E**

FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour la suppression de maladies dans les pêches, les nectarines, les prunes, les cerises douces et acides, les abricots, les bleuets en corymbe, les bleuets nains, les amélanchiers, les canneberges, les framboises, les mûres, les rutabagas, les asperges, la betterave à sucre, les thuya géants, le pâturin des prés cultivé pour les semences, les fraises et les betteraves potagères.

La suppression ou la répression à large spectre de maladies du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola, du maïs, des légumineuses, y compris le soja; pour la répression de la marbrure septorienne dans l'alpiste des Canaries.

VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF :

Propiconazole 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION**POISON****DANGER : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**N° D'HOMOLOGATION : **19346***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***Syngenta Canada Inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irrite fortement les yeux. Cause une irritation à la peau. **ÉVITER** tout contact avec les yeux et la peau. Nocif si inhalé. Éviter de respirer les brouillards de pulvérisation ou les vapeurs. Ce produit peut causer une réaction de sensibilisation cutanée chez certaines personnes.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les

réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou le cockpit pendant l'application. Porter un écran facial protecteur pendant la manipulation du produit concentré. Il est essentiel que les pilotes portent des gants en néoprène avant de monter dans l'avion. Des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés. NE PAS manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et la figure avant de le faire. Nettoyer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du produit concentré ou de la solution à pulvériser. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.

NE PAS contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsqu'il y a un faible risque de dérive vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe ou la dérive du brouillard de pulvérisation ni en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes, que ce soit par application directe, par l'élimination des déchets ou par le nettoyage de l'équipement.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de

pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISAGE DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant à remplissages multiples :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenant réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

NE PAS utiliser ce produit dans une serre.

Un délai de sécurité de 1 jour est requis pour les travailleurs assignés à la récolte manuelle et à l'écimage du maïs traité.

Un délai de sécurité de 5 jours est requis pour les travailleurs assignés à la taille manuelle des bleuets en corymbe.

Puisque ce produit n'est pas homologué aux fins de la lutte antiparasitaire dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide TILT 250E est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression d'une vaste gamme de maladies affectant certaines cultures. Le fongicide TILT 250E protège les cultures de maladies qui peuvent altérer le rendement et la qualité. Il peut être utilisé de concert avec une plus forte densité de semis, des apports d'engrais plus élevés, des régulateurs de croissance ou, au besoin, d'autres fongicides. (Voir la NOTE à la section « PRÉCAUTIONS »).

Maladies supprimées

CULTURE	MALADIES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES
Orge de printemps	Rayure réticulée, tache helminthosporienne, tache pâle, blanc, septoriose des feuilles, rouille des feuilles, rouille des tiges
Alpiste des Canaries	Marbrure septorienne
Canola	Jambe noire
Maïs	Rouilles, helminthosporiose (du Nord et du Sud), tache helminthosporienne, kabatiellose, tache fusarienne grise
Légumineuses, y compris le soja	Rouille (<i>Phakopsora</i> spp.), cercosporiose (<i>Cercospora</i> spp.), blanc (<i>Microsphaera</i> spp., <i>Erysiphe</i> spp.)
Avoine	Tache septorienne, rouille couronnée
Soja (cultivé pour les semences)	Cercosporiose (<i>Cercospora</i> spp.), brûlure causée par <i>Rhizoctonia solani</i>
Fléole des prés ¹	Tache ocellée causée par <i>Cladosporium phlei</i>
Blé d'hiver/blé de printemps (y compris blé roux vitreux, blé dur, blé de l'Ouest canadien, blé tendre)	Septoriose des feuilles causée par <i>Septoria</i> , tache des glumes causée par <i>Septoria</i> , blanc, rouille des feuilles, rouille des tiges, tache auréolée, rouille striée, Brûlure de l'épi (<i>Fusarium graminearum</i>)*
Canneberge	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>)
Pâturin des prés cultivé pour les semences	Blanc (oïdium)
Bleuet nain	Pourriture brune
Bleuet en corymbe	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)
Rutabaga	Blanc (<i>Leptosphaeria maculans</i>)*
Amélanche	Tache entomosporienne des feuilles et des fruits et rouille grillagée (<i>Gymnosporangium</i> spp.)
Fruits à noyau (abricots, nectarines, pêches, prunes, cerises douces, cerises acides)	Pourriture brune, brûlure de la fleur, pourriture brune du fruit, criblure des feuilles (<i>Blumeriella jaapii</i> – cerises douces et acides)

CULTURE	MALADIES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES
Prunes et cerises acides	Répression du nodule noir (<i>Apiosporina morbosa</i>)*
Thuya géant	Brûlure foliaire des aiguilles (<i>Didymascella thujina</i>)
Asperges	Rouilles (<i>Puccinia asparagi</i>)
Betteraves à sucre	Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>) et blanc (<i>Erysiphe polgoni</i>)
Betteraves à sucre	Tache des feuilles et blanc
Framboises et mûres	Rouille jaune (<i>Phragmidium rubi-idaei</i>) et rouille tardive des feuilles (<i>Pucciniastrum americanum</i>)
Fraises	Tache commune (<i>Mycosphaerella fragariae</i>)
Betteraves potagères	Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>)

¹ VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

*Répression seulement

Facteurs influant sur le rendement du fongicide TILT 250E :

Le fongicide TILT 250E devrait être utilisé comme moyen de prévention des maladies. Une maladie établie est plus difficile à supprimer et peut avoir déjà réduit la vigueur de la culture au moment du traitement.

S'il pleut dans l'heure suivant l'application, il faut procéder à une nouvelle application.

RESTRICTIONS CONCERNANT LES ROTATIONS

Voir le tableau suivant pour connaître les restrictions concernant la rotation des cultures.

Cultures en rotation	Temps depuis la dernière application de produits contenant du propiconazole et le semis
Toutes les cultures pour lesquelles le propiconazole est homologuée	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	105 jours

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pulvérisateur à jet porté : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet directement au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté face au vent.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Un taux d'humidité élevé et un temps frais (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

Renseignements sur le pulvérisateur et l'application

Le rendement de ce produit dépend de son application. Se conformer aux directives ci-dessous pour optimiser l'application du fongicide TILT 250E.

Renseignements sur le pulvérisateur

	APPLICATION AVEC PULVÉRISATEUR DE GRANDE CULTURE	APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE
- Volume de pulvérisation :	- au moins 200 litres d'eau par hectare	- 40 à 50 litres d'eau par hectare
- Type de buse :	- à jet plat de 110° réduisant la dérive, à jet plat ou à induction d'air	- catégorie moyenne de l'ASABE
- Grosseur des gouttelettes :	- gouttelettes moyennes (300 microns DV)	- gouttelettes moyennes (300 microns DV)
- Angle des buses :	- 90° (droit vers le bas)	- 90° (droit vers le bas)
- Hauteur de la rampe de pulvérisation :	- 40 à 50 cm au-dessus du couvert des cultures	- 2 à 3 m au-dessus du couvert des cultures

Application avec pulvérisateur de grande culture - Directives de mélange et de pulvérisation

- 1) Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation à l'eau claire avant de préparer le mélange de fongicide TILT 250E.
- 2) Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau claire. Actionner le système d'agitation à vitesse réduite.
- 3) Verser la quantité voulue de fongicide TILT 250E et actionner le système d'agitation à vitesse normale.
- 4) Poursuivre le remplissage de la cuve aux 9/10 d'eau claire et, le cas échéant, ajouter la quantité voulue de produit d'association.
- 5) Finir de remplir la cuve d'eau et maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation.
- 6) Utiliser des tamis de buses d'au plus 50 mailles. Maintenir la conduite de dérivation au fond ou près du fond de la cuve afin de limiter la formation de mousse.

Application par voie aérienne - Directives de mélange et de pulvérisation

- 1) Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation à l'eau claire avant de préparer le mélange de fongicide TILT 250E.
- 2) Remplir la cuve de prémélange à moitié d'eau claire. Actionner le système d'agitation à vitesse réduite.
- 3) Verser la quantité voulue de fongicide TILT 250E et actionner le système d'agitation à vitesse normale.
- 4) Poursuivre le remplissage de la cuve aux 9/10 d'eau claire et, le cas échéant, ajouter la quantité voulue de produit d'association.
- 5) Ajouter l'eau requise pour finir de remplir la cuve de prémélange.
- 6) Maintenir une agitation suffisante durant le mélange.
- 7) Transférer le contenu de la cuve de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de

- l'avion.
- 8) Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation pour que le fongicide TILT 250E reste en suspension.
 - 9) Utiliser des tamis de buses d'au plus 50 mailles. Maintenir le tuyau de dérivation au fond ou près du fond du réservoir afin de limiter la formation de mousse.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau, quels qu'ils soient. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits et le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations qui figurent à la section de l'étiquette qui porte sur l'application au sol, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Zones tampons

Aucune zone tampon **N'est** requise quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, cours d'eau, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons en mètres requises pour la protection :				
			des habitats d'eau douce d'une profondeur :		des habitats estuariens ou marins d'une profondeur :		des habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture*	Haricot, pois, soja, pois chiche, maïs, blé, avoine, alpiste des Canaries, canola, orge, seigle, triticales, rutabaga, canneberges, fraises, asperges, pâturin des prés, thuya géant, betterave à sucre, betteraves potagères		1	0	1	1	1
Pulvérisateur à jet porté	Cerises	Début de la croissance	5	0	10	3	10
		Fin de la croissance	2	0	4	2	4
	Bleuets, abricots, nectarines, pêches, prunes, amélanchier, mûres, mûres de Logan, framboises, autres mûres	Début de la croissance	4	0	5	2	5
		Fin de la croissance	2	0	3	1	3
Application par voie aérienne	Haricots, maïs, avoine, blé, orge, triticales (production de semences) bleuets, pâturin des prés (production de semences), betterave à sucre	Avion	1	0	3	1	20
		Hélicoptère	1	0	1	1	20

* Dans le cas de l'application avec pulvérisateur de grande culture, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

PRÉCAUTIONS PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Engrais - Directives de mélange et de pulvérisation








Si on le désire, de petites quantités d'azote peuvent être appliquées avec le fongicide TILT 250E. La quantité appropriée d'urée peut être dissoute dans l'eau et ajoutée dans la cuve avant le fongicide TILT 250E. La dose d'azote réel ne doit pas dépasser 10 kg/ha.









MISE EN GARDE : L'azote en concentration trop élevée peut endommager les cultures.

NOTE : NE PAS utiliser d'azote lorsque le fongicide TILT 250E est mélangé avec un herbicide.

BLÉ, ORGE, AVOINE

STADES DE CROISSANCE DES CÉRÉALES*

							
Trois feuilles 13	Début du tallage 21	Talles formées 24	Allongement de la gaine des feuilles 30	Feuilles bien droit 31	Apparition du premier noeud 31	Apparition du deuxième noeud 32	Apparition de la feuille étendard 37

							
Apparition de la ligule de la feuille étendard 39	Gonflement 45	Émergence de l'épi 51	Épi à moitié sorti de sa gaine 55	Épi complète- ment sorti 59	Floraison terminée à la base de l'épi 69	Floraison complète stade aqueux 71	Grain dur 91

BLÉ, ORGE, AVOINE	
MODE D'EMPLOI : Appliquer le fongicide TILT 250E dès les tout premiers stades de développement de la maladie. Le traitement peut être requis à tout moment depuis le tallage jusqu'à la floraison en passant par l'élongation de la tige. Le fongicide TILT 250E est présent environ trois semaines dans le plant. Si des conditions favorables au développement de la maladie sont toujours présentes après cette période, un autre traitement sera nécessaire pour assurer la suppression de la maladie. Une application peut être effectuée sur le blé au moment de de l'apparition des épis pour assurer la répression de la brûlure de l'épi.	
CULTURE/MALADIE	BLÉ : septoriose, helminthosporiose ORGE DE PRINTEMPS : rayure réticulée
DOSE/HA	250 à 500 mL
PREMIÈRE APPLICATION	Aux stades 12 à 23 (dès le stade deux feuilles). Pour la répression des maladies en début de saison, utiliser la dose la moins élevée lorsque les conditions au champ sont normales. Utiliser la dose la plus élevée pour la suppression si la maladie a déjà fortement affecté le champ et/ou si les conditions favorisent le développement des maladies.
DEUXIÈME APPLICATION	Dès les premiers signes de maladie (stades 29 à 37) ou avant que l'épi soit à demi émergé (stades 49 à 55). N'utiliser que la dose élevée pour les traitements effectués aux stades 29 à 55.
CULTURE/MALADIE	BLÉ : septoriose et tache des glumes causée par <i>Septoria</i>, blanc, rouille des feuilles et rouille des tiges, helminthosporiose, rouille striée ORGE DE PRINTEMPS : rayure réticulée, tache helminthosporienne, tache pâle, blanc, septoriose, rouille des feuilles et des tiges AVOINE : septoriose, rouille couronnée
DOSE/HA	500 mL
PREMIÈRE APPLICATION	Dès les premiers signe de maladie, généralement au début de l'élongation de la tige (stades 29 à 37).
DEUXIÈME APPLICATION	Avant que l'épi soit à demi-émergé (stades 29 à 37)
CULTURE/MALADIE	BLÉ Brûlure de l'épi*
DOSE/HA	500 mL
APPLICATION	Appliquer entre le moment où au moins 75 % des épis sont entièrement apparus sur les tiges principales (SC 57) et celui où 50 % des épis des tiges principales sont en fleurs (SC 65).
Restrictions particulières : Ne pas effectuer plus de deux applications de 500 mL par saison. L'intervalle minimal entre les traitements est de 14 jours. ATTENDRE 7 jours après le traitement avant de récolter pour le foin ou de laisser des animaux paître dans les cultures traitées. NE PAS appliquer TILT 250E au-delà du stade de croissance 65.	

*Répression seulement

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE - BLÉ ET ORGE :

Le fongicide TILT 250E peut être mélangé avec UN SEUL des herbicides suivants à la fois :

2,4-D Amine MCPA Amine
 Buctril® M Pardner®
 Mextrol® 450 Approve®
 Herbicide HORIZON® 240EC (blé seulement)
 Herbicide AXIAL® 100EC (Blé de printemps et orge de printemps seulement)
 (POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES)

ET EN L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE)
Herbicide BROADBAND® (Blé de printemps [sauf le blé dur] et orge) (POUR
UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET EN
L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Précautions pour les mélanges en cuve :

- 1) NE PAS mélanger d'herbicides avec le fongicide TILT 250E pour l'application sur l'avoine.
- 2) Les mauvaises herbes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement approprié précisé sur l'étiquette du fongicide TILT 250E ainsi que sur l'étiquette du produit d'association.
- 3) Les formules de 2,4-D et de MCPA peuvent être appliquées soit au sol, soit par application par voie aérienne; les mélanges en cuve du fongicide TILT 250E avec Buctril M, Mextrol 450, Approve, Pardner ou AXIAL 100EC doivent être appliqués au sol seulement.
- 4) Dans les champs traités avec l'herbicide AXIAL 100EC, aucune culture ne peut être ensemencée avant l'année suivante. Cependant, il n'y a aucune restriction quant aux cultures qui peuvent être ensemencées l'année suivant un traitement avec l'herbicide AXIAL 100EC.
- 5) L'herbicide AXIAL 100EC utilisé en mélange réduira légèrement l'efficacité de TILT 250E.
- 6) Consulter l'étiquette de l'herbicide ajouté au mélange pour connaître les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions à prendre.
- 7) Dans le cas d'un mélange en cuve, respecter les limites et précautions les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits utilisés.
- 8) Toujours confirmer la compatibilité en mélangeant à l'avance, dans les proportions voulues, une petite quantité d'eau, de fongicide TILT 250E et de produit d'association.

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ SEULEMENT:

POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET EN
L'INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le fongicide TILT 250E peut être utilisé en association avec l'herbicide HORIZON 240EC pour supprimer les maladies et les graminées adventices.

Précautions pour les mélanges en cuve :

- 1) NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
- 2) Consulter l'étiquette de l'herbicide HORIZON 240EC pour connaître les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions à prendre.
- 3) Appliquer avant l'émergence de la 4^e talle (période d'application de l'herbicide).

FLÉOLE DES PRÉS - VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT

MODE D'EMPLOI :

Appliquer le fongicide TILT 250E dès les tout premiers stades de la maladie. Si les conditions favorables à la maladie persistent, un deuxième traitement sera nécessaire pour maintenir la suppression de la maladie. NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 14 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 14 jours).

CULTURE/MALADIE	Tache ocellée causée par <i>Cladosporium phlei</i>
DOSE/HA	500 mL
Application HÂTIVE	Dès les premiers signes de maladie, généralement au début de la floraison (stades 59-61).
Application TARDIVE	Pleine floraison (stades 65-73).
Intervalle minimal entre les traitements	14 jours
Dose totale maximale en une saison	2 applications à raison de 500 mL/ha (1,0 L/ha dans une saison).

CANOLA

MODE D'EMPLOI :

Le fongicide TILT 250E supprime la jambe noire et améliore le potentiel de rendement durant les premiers stades de croissance du canola. La maladie peut réapparaître plus tard en saison, mais avec peu d'effet sur le rendement de la culture.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 60 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 60 jours).

MALADIE	DOSE/HA	REMARQUES/CALENDRIER DE PULVÉRISATION		
Jambe noire	500 mL	<u>Appliquer au stade de la rosette</u> : entre la 2 ^e vraie feuille et la montaison		
		Plantule	Rosette	Bouton (monté)
		Stade 1	Stade 2	Stade 3

MÉLANGE EN CUVE – MAÏS DE SEMENCE, MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ :

Le fongicide TILT 250E peut être mélangé avec UN SEUL des produits d'association suivants à la fois :

Insecticide MATADOR® 120EC
 Insecticide WARRIOR®
 Ripcord®

Précautions pour les mélanges en cuve :

- NE PAS APPLIQUER LE MÉLANGE EN CUVE AVEC L'INSECTICIDE WARRIOR À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE.
- Les mélanges en cuve de fongicide TILT 250E avec l'insecticide MATADOR 120EC ou

avec Ripcord peuvent être appliqués par voie terrestre ou aérienne. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.

3. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement précisé dans l'étiquette du fongicide TILT 250E ainsi que sur l'étiquette des insecticides MATADOR 120EC ou WARRIOR ou Ripcord (LPA 15738). Se conformer au mode d'emploi et aux précautions figurant sur chacune des étiquettes.
4. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours) lorsqu'on utilise ces mélanges en cuve dans le maïs de grande culture et le maïs sucré.
5. Toujours confirmer la compatibilité en mélangeant à l'avance, dans les proportions voulues, une petite quantité d'eau, de fongicide TILT 250E et de produit d'association.

MÉLANGES EN CUVE

MAÏS DE SEMENCE	
MALADIE	Rouilles
DOSE/HA Fongicide TILT 250E utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou 83 mL insecticide WARRIOR ou 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès l'apparition de premières pustules de rouille. Si la maladie se développe rapidement, effectuer une deuxième application 14 jours plus tard. Si le développement de la maladie persiste, effectuer une troisième application 14 jours plus tard. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
MALADIE	Helminthosporiose (du Nord et du Sud) Tache helminthosporienne
DOSE/HA Fongicide TILT 250E utilisé seul	250 - 500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou 83 mL insecticide WARRIOR ou 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer de 250 à 500 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès les premiers signes de maladie. Si la maladie se développe peu, utiliser la dose de 250 mL. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MAÏS DE SEMENCE	
MALADIE	Kabatiellose Tache fusarienne grise
DOSE/HA Fongicide TILT 250E utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou 83 mL insecticide WARRIOR ou 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès les premiers signes de maladie. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ	
MALADIE	Rouilles
DOSE/HA Fongicide TILT 250E utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou 83 mL insecticide WARRIOR ou 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès l'apparition de premières pustules de rouille. Si la maladie se développe rapidement, effectuer une deuxième application 14 jours plus tard. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
MALADIE	Helminthosporiose (du Nord et du Sud) Tache helminthosporienne
DOSE/HA Fongicide TILT 250E utilisé seul	250 - 500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou 83 mL insecticide WARRIOR ou 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer de 250 à 500 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès les premiers signes de maladie. Si la maladie se développe peu, utiliser la dose de 250 mL. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ	
MALADIE	Kabatiellose Tache fusarienne grise
DOSE/HA Fongicide TILT 250E utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou 83 mL insecticide WARRIOR ou 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès les premiers signes de maladie. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

LÉGUMINEUSES (groupe de cultures 6), Y COMPRIS LE SOJA

Soja

Légumineuses à cosses comestibles – tout cultivar de haricot (*Phaseolus* spp.) à cosse comestible et tout cultivar de pois (*Pisum* spp.) à cosse comestible. Haricot (*Phaseolus* spp.) (inclut le haricot d'Espagne, le haricot mange-tout et le haricot jaune); dolique (*Vigna* spp.) (inclut la dolique asperge et le haricot papillon); pois sabre; pois (*Pisum* spp. : pois nain, pois mange-tout et pois Sugar Snap); pois cajan; soja (graines immatures).

Légumineuses à graines consommées vertes sans cosse – tout cultivar de haricot (*Phaseolus* sp.) à graines consommées vertes sans cosse et de pois (*Pisum* sp.) à graines consommées vertes sans cosse; haricot (*Phaseolus* spp.) (inclut le haricot de Lima, le haricot vert); gourgane (graine verte); dolique (*Vigna* spp.) (inclut le dolique à oeil noir et le dolique de Chine); pois (*Pisum* spp.) (inclut le pois potager et le pois vert); pois cajan.

Graines sèches de légumineuses – Tout cultivar à graines récoltées sèches de haricot (*Phaseolus* spp.); cultivar à graines récoltées sèches de pois (*Pisum* spp.): à graines récoltées sèches de lupin (*Lupinus* spp.) (inclut le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); (*Vigna* spp.) inclut le haricot adzuki; (*Phaseolus* spp.) (inclut le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de Lima (sec), le petit haricot rond blanc, le haricot pinto, le haricot tépary, le haricot mungo, le haricot riz, le haricot du Sud, l'urd); gourgane (sèche); pois chiche; guar; dolique d'Égypte; lentilles; pois (*Pisum* spp.) (inclut les pois de grande culture); pois cajan.

LÉGUMINEUSES (groupe de cultures 6), Y COMPRIS LE SOJA	
MALADIE	Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
CULTURES	Toutes les légumineuses (cultures du groupe 6) susmentionnées, y compris le soja
DOSE/HA	500 – 756 mL
REMARQUES	<p>Pour la suppression de la rouille asiatique, appliquer la dose la moins élevée lorsque le développement de la maladie est faible.</p> <p>Effectuer le premier traitement du stade R2 au stade R3 ou lorsque la maladie affecte 5 % du champ, suivi d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 TRAITEMENTS DE FONGICIDE TILT 250E PAR SAISON. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte (DAAR de 30 jours) pour le sous-groupe 6C (graines sèches de légumineuses) et le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR de 15 jours) pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse).</p>
MALADIE	Blanc (<i>Microsphaera diffusa</i>, <i>Erysiphe pisi</i>, <i>E. polygoni</i>)
CULTURES	Toutes les légumineuses (cultures du groupe 6) susmentionnées, y compris le soja
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Effectuer le premier traitement du stade R2 au stade R3 ou lorsque la maladie affecte 5 % du champ, suivi d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 TRAITEMENTS DE FONGICIDE TILT 250E PAR SAISON. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte (DAAR de 30 jours) pour le sous-groupe 6C (graines sèches de légumineuses) et le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR de 15 jours) pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse).</p>
MALADIE	Cercosporiose (<i>Cercospora kikuchi</i>)
CULTURES	Soja seulement
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Effectuer le premier traitement du stade R2 au stade R3 ou lorsque la maladie affecte 5 % du champ, suivi d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 TRAITEMENTS DE FONGICIDE TILT 250E PAR SAISON. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte (DAAR de 30 jours) pour le sous-groupe 6C (graines sèches de légumineuses) et le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR de 15 jours) pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse).</p>

FONGICIDE TILT 250E EN MÉLANGE EN CUVE AVEC LE FONGICIDE FLUIDE QUADRIS®**LÉGUMINEUSES (groupe de cultures 6), Y COMPRIS LE SOJA**

MALADIE	Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
CULTURES	Toutes les légumineuses des groupes 6A, B et C mentionnées ci-dessus et le soja
DOSE/HA	0,5 à 0,75 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,3 à 0,45 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
REMARQUES	Effectuer le premier traitement dès les premiers signes de maladie. Utiliser la dose élevée uniquement lorsque l'intensité de la maladie est importante. Un deuxième traitement peut être effectué 14 jours plus tard si les conditions persistent. Il est important de protéger les cosses en développement du soja et des légumineuses. Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage. Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.

Restrictions : NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS DE FONGICIDE TILT 250E PAR SAISON. NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS DE FONGICIDE FLUIDE QUADRIS PAR SAISON. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte (DAAR de 30 jours) pour les cultures du sous-groupe 6C (légumineuses à graines sèches) et le soja. Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la récolte (DAAR de 15 jours) pour les cultures du sous-groupe 6A (légumineuses à cosses comestibles) et du sous-groupe 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse). Ne pas traiter plus d'une fois le soja et les pois secs récoltés pour le foin. Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours) de soja et de pois secs pour le foin. Ne pas utiliser les fanes de pois secs pour alimenter les animaux d'élevage. Comme les légumineuses de ces groupes n'ont pas toutes été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce mélange en cuve est à la discrétion de l'utilisateur. Le mélange en cuve du fongicide TILT 250E et du fongicide fluide QUADRIS peut être appliqué par voie aérienne ou avec de l'équipement terrestre.

FONGICIDE TILT 250E EN MÉLANGE DE CUVE AVEC L'INSECTICIDE MATADOR 120EC OU L'INSECTICIDE WARRIOR**LÉGUMINEUSES (GROUPE DE CULTURES 6), Y COMPRIS LE SOJA**

Le fongicide TILT 250E peut être mélangé en cuve avec l'insecticide MATADOR 120EC ou l'insecticide WARRIOR pour la suppression des maladies foliaires et des insectes. Appliquer le fongicide TILT 250E à raison de 250 à 756 mL/ha en mélange avec l'insecticide MATADOR 120EC ou l'insecticide WARRIOR à raison de 83 à 233 mL/ha pour la suppression du puceron du soja dans le soja et à raison de 83 mL/ha pour les autres cultures du groupe 6. Consulter les étiquettes du fongicide TILT 250E, de l'insecticide MATADOR 120EC ou de l'insecticide WARRIOR pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les ravageurs et les cultures doivent avoir atteint le stade indiqué sur les étiquettes du fongicide TILT 250E, de l'insecticide MATADOR 120EC ou de l'insecticide WARRIOR. NE PAS effectuer plus de 2 applications de ce mélange par saison. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours (DAAR de 30 jours) pour les cultures du sous-groupe 6C (légumineuses à graines sèches) et le soja. Le délai d'attente avant la récolte est de 15 jours (DAAR de 15 jours) pour les cultures du sous-groupe 6A (légumineuses à cosse comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse). NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail. Comme les légumineuses de ces groupes n'ont pas toutes été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce mélange en cuve est à la discrétion de l'utilisateur. Ce mélange de cuve ne doit être appliqué qu'avec de l'équipement de pulvérisation terrestre. NE PAS APPLIQUER LE MÉLANGE CONTENANT l'insecticide MATADOR 120EC ou l'insecticide WARRIOR À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE .

Fongicide TILT 250E en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS

CÉRÉALES – GROUPE DE CULTURES 15	
CULTURES	Orge, Avoine
MALADIES	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Orge, Seigle
MALADIES	Tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Blé, Orge, Seigle, Avoine, Triticale
MALADIES	Septoriose des feuilles (<i>Septoria</i> sp.)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Blé, Orge, Seigle, Triticale
MALADIES	Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Orge
MALADIES	Rouille naine (<i>Puccinia hordei</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.

Fongicide TILT 250E en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS

CÉRÉALES – GROUPE DE CULTURES 15	
CULTURES	Blé d'hiver, Blé de printemps, Orge
MALADIES	Rouille striée (<i>Puccinia striiformis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,4 – 0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,2 – 0,3 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Blé d'hiver, Blé de printemps
MALADIES	Rouille brune (<i>Puccinia triticina</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,4 – 0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,2 – 0,3 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
<p>Restrictions particulières : Ne pas effectuer plus d'une application de ce mélange par saison. Un traitement supplémentaire peut être effectué avec le fongicide TILT 250E au besoin. Consulter l'étiquette du fongicide TILT 250E pour en savoir davantage sur la dose et le moment du traitement. Deux applications de fongicide TILT 250E peuvent être effectuées en tout par saison, soit en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS, soit seul. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte (DAAR de 45 jours) du grain et de la paille. Ne pas récolter le blé pour le fourrage. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée ni alimenter le bétail avec celle-ci; ne pas récolter vert pour le foin ou l'ensilage. Les mélanges en cuve de fongicide fluide QUADRIS et de fongicide TILT 250E peuvent être appliqués par voie aérienne ou terrestre.</p> <p>APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 100 L d'eau à l'hectare. APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.</p>	

Fongicide TILT 250E en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS

MAÏS	
CULTURES	Maïs de grande culture Maïs sucré (y compris la production de semences) Maïs à éclater (y compris la production de semences)
MALADIES	Rouille (<i>Puccinia sorghi</i>) Helminthosporiose du Nord (<i>Setosphaeria turcicum</i>) Helminthosporiose du Sud (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>) Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>) Tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide TILT 250E avec 0,225 – 0,3 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au premier signe de maladie, et faire suivre d'un deuxième traitement 14 jours plus tard, si les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage. Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare. Employer la faible dose de fongicide fluide QUADRIS lorsque la maladie affecte la culture faiblement ou modérément. N'utiliser la forte dose de fongicide fluide QUADRIS que lorsque la maladie affecte fortement la culture.
Restrictions particulières : Un maximum de deux applications de fongicide fluide QUADRIS et maximum de deux applications de fongicide TILT 250E peuvent être effectuées par saison, en mélange ou en traitements seuls. Ne pas appliquer sur du maïs de grande culture et au maïs de grande culture cultivé pour la semence après l'apparition des soies brunes. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte (DAAR de 30 jours) pour le fourrage. Ne pas appliquer sur le maïs sucré dans les 14 jours précédant la récolte (DAAR de 14 jours). Comme certaines cultures céréalières n'ont pas été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi du mélange en cuve du fongicide fluide QUADRIS et du fongicide TILT 250E est à la discrétion de l'utilisateur. Les mélanges en cuve de fongicide fluide QUADRIS et de fongicide TILT 250E peuvent être appliqués par voie aérienne ou terrestre. APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 100 L d'eau à l'hectare. APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.	

RUTABAGA	
MALADIE	Blanc, Jambe noire (<i>Leptosphaeria maculans</i>)- la réprime seulement
DOSE/HA	400 mL
REMARQUES	Faire deux applications par saison; la première 50 jours après le semis et la seconde, 20 jours plus tard. Appliquer au feuillage végétatif. Utiliser 200 L d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 21 jours). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

THUYA GÉANT	
MALADIE	Brûlure foliaire des aiguilles (<i>Didymascella thujina</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une application toutes les 4 semaines à l'aide d'un équipement d'application au sol. Ne pas dépasser 6 applications par année. Appliquer dans 1 000 L d'eau à l'hectare. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

BLEUET EN CORYMBE	
MALADIE	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia vaccinii-corymbosi</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une première application au gonflement des bourgeons floraux (ou peu avant) et une deuxième application au gonflement des bourgeons foliaires. Appliquer au sol seulement, sans dépasser 2 applications par année. En Colombie-Britannique seulement, faire une 3 ^e application par voie terrestre au stade du bouton rose et une 4 ^e application de 7 à 10 jours plus tard, au début de la floraison. Ne pas faire plus de 4 applications par année. Utiliser au moins 200 litres d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 60 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 60 jours). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

BLEUET NAIN	
MALADIE	Pourriture brune
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une première application à l'apparition des écailles des bourgeons floraux et une deuxième application 10 jours plus tard, à l'aide d'un équipement d'application au sol ou par avion. Ne pas dépasser 2 applications par année. Pour l'application au sol, utiliser au moins 200 litres d'eau à l'hectare; pour l'application par avion, utiliser de 40 à 50 litres d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 60 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 60 jours). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

CANNEBERGE	
MALADIE	Pourriture sclérotique (<i>Monilinia oxycocci</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Faire une première application au débourrement des bourgeons foliaires, suivie d'une deuxième application de 10 à 14 jours plus tard, d'une troisième application au début du stade floral, et d'une quatrième application de 10 à 14 jours après la troisième application. Ne pas faire plus de 4 applications par année. NE PAS APPLIQUER DANS LES 45 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 45 jours). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

AMÉLANCHIER	
MALADIE	Tache entomosporienne des feuilles et des fruits et rouille grillagée (<i>gymnosporangium</i> spp.)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Procéder par applications foliaires. Faire jusqu'à 3 applications par saison. Faire une première application au stade de la pointe blanche, la deuxième application à la chute des pétales et la troisième application au stade du jeune fruit (ou fruit vert). Utiliser au moins 200 L d'eau à l'hectare pour l'application au sol; appliquer jusqu'au point d'écoulement. NE PAS APPLIQUER DANS LES 38 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 38 jours). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

PÊCHES, NECTARINES, PRUNES, CERISES DOUCES ET ACIDES, ABRICOTS	
MALADIE	Pourriture brune, brûlure de la fleur
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E dans 500 litres d'eau à l'hectare. Faire un premier traitement au début de la floraison, puis une deuxième application lorsque de 50 à 75% des fleurs sont écloses. Si la maladie persiste, faire une troisième application à la chute des pétales. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.
MALADIE	Pourriture brune du fruit
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Ne pas faire plus de 2 traitements dans les 3 semaines précédant la récolte. Appliquer 500 mL de produit dans 500 litres d'eau à l'hectare. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.
MALADIE	Répression du nodule noir (<i>Apiosporina morbosus</i>) (Prunes et cerises acides SEULEMENT)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer au sol, 500 mL dans au moins de 500 L d'eau à l'hectare. Faire un 1er traitement au début de la floraison, puis une 2e application lorsque 50% - 75% des fleurs sont écloses. Si les conditions favorable à la maladie persistent, faire une 3e application à la chute des pétales. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.
<p>NE PAS APPLIQUER MOINS DE 3 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR de 3 jours). NE PAS RETOURNER SUR LES LIEUX TRAITÉS DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT. SI NÉCESSAIRE, UNE PERSONNE PEUT RETOURNER DANS LA ZONE TRAITÉE DANS LES 3 JOURS SUIVANT LE TRAITEMENT POUR DES TÂCHES DE COURTE DURÉE QUI NE NÉCESSITENT PAS DE TRAVAIL MANUEL SI AU MOINS 4 HEURES SE SONT ÉCOULÉES DEPUIS LE TRAITEMENT, ET POURVU QU'ELLE PORTE UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.</p> <p>Pour les CERISES ACIDES :</p> <p>a) On recommande de ne pas faire plus de 2 applications consécutives du FONGICIDE TILT 250E avant de passer à l'utilisation d'un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte aux maladies.</p> <p>b) NE PAS FAIRE PLUS DE 5 TRAITEMENTS PAR SAISON DU FONGICIDE TILT 250E.</p>	

PÂTURIN DES PRÉS CULTIVÉ POUR LES SEMENCES	
MALADIE	Blanc (oïdium)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Procéder par applications foliaires. Ne pas faire plus de 2 applications par année. Faire une première application avant l'épiaison et la seconde application à l'épiaison (lorsque de 50 à 100 % des inflorescences sont apparues). Utiliser de 200 à 300 L d'eau à l'hectare pour l'application au sol ou de 40 à 50 litres d'eau à l'hectare pour l'application par avion. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.

ASPERGES	
MALADIE	Rouille (<i>Puccinia asparagi</i>)
DOSE/HA	250 mL
REMARQUES	Appliquer TILT 250E sur le feuillage des asperges en Ontario et au Québec seulement. Une fois la récolte terminée, faire une première application de TILT 250E dès le début de la croissance du feuillage, et faire suivre d'applications à intervalles de 14 à 21 jours. Pour les nouveaux plants non productifs, appliquer TILT 250E dès les premiers signes visibles de rouille et faire suivre d'applications à intervalles de 14 à 21 jours. Procéder par applications terrestres seulement, sans dépasser trois traitements par année. Utiliser au moins 370 litres d'eau à l'hectare. NE PAS APPLIQUER DANS LES 8 MOIS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.
BETTERAVES À SUCRE	
MODE D'EMPLOI	
Commencer les applications dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement peut être effectué de 10 à 14 jours plus tard. NE PAS APPLIQUER DANS LES 21 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE (DAAR de 21 jours).	
MALADIE	Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>) et blanc (<i>Erysiphe polgoni</i>)
DOSE/HA	500 mL
EARLY Application	Dès les premiers signes de maladie.
Traitement SUIVANT	Un deuxième traitement peut être effectué de 10 à 14 jours plus tard.
Interval minimal entre les traitements	10-14 jours
Dose maximale par saison	2 applications à raison 500 mL/ha (1,0 L/ha au cours d'une saison).
Application : Tilt présente une efficacité maximale lorsque la bouillie appliquée a le temps de sécher avant une pluie. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Tilt peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne.	

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada Inc n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

SOJA CULTIVÉ POUR LES SEMENCES (Usage Limité)

MALADIE	Cercosporiose (<i>Cercospora</i> spp.) Brûlure causée par <i>Rhizoctonia solani</i>
DOSE/HA	500 - 760 mL
REMARQUES	Appliquer de 500 à 760 mL de fongicide TILT 250E par hectare dès les premiers signes de maladie, à l'aide d'un équipement d'application au sol seulement. Si la maladie est très développée, effectuer une deuxième application après 14 jours. Ne pas récolter le soja dans les 30 jours suivant la dernière application (DAAR de 30 jours). N'utiliser que dans le soja cultivé pour les semences. Les semences de soja récoltées ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation humaine ou animale.

LES GRAINES DE L'ALPISSE DES CANARIES (Usage Limité)

MALADIE	Marbrure septorienne
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Pour la répression de la marbrure septorienne, faire une application à l'apparition de la feuille étendard. Application par voie terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau/ha. Les graines de l'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine. L'alpiste des Canaries cultivé pour la consommation humaine ne doit pas être récolté pour l'alimentation des animaux ou la paissance.

ALPISSE DES CANARIES (Usage Limité)

MALADIE	Marbrure septorienne
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Pour la répression de la marbrure septorienne, faire une application à l'apparition de la feuille étendard. Application par voie terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau/ha.

HARICOTS COMMUNS SECS (Usage Limité)

MALADIE	Rouille
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E dans au moins 200 litres d'eau par hectare en pulvérisation terrestre, ou dans 40 à 50 litres d'eau par hectare par voie aérienne dès qu'on détecte la maladie dans le champ, puis de nouveau de 14 à 21 jours plus tard. NE PAS FAIRE PLUS DE DEUX APPLICATIONS DU FONGICIDE TILT 250E PAR SAISON DANS LES HARICOTS COMMUNS SECS. NE PAS APPLIQUER MOINS DE 28 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR de 28 jours).

CERISES DOUCES ET ACIDES (Usage Limité)

MALADIE	Criblure des feuilles des cerisiers (<i>Blumeriella jaapii</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Ne pas faire plus de 3 traitements par saison; application par voie terrestre au moyen d'un pulvérisateur pneumatique; intervalles de 7 à 10 jours entre les traitements; ne pas appliquer moins de 3 jours avant la récolte (DAAR de 3 jours).</p> <p>On recommande de ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de TILT 250E avant de passer à un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte contre les maladies. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.</p>

FRAMBOISES ET MÛRES (Groupe de cultures 13A; cultivars et/ou variétés de framboises rouges ou noires, mûres de Logan et mûres) (Usage Limité)

MALADIE	Rouille jaune (<i>Phragmidium rubi-idaei</i>) et rouille tardive des feuilles (<i>Pucciniastrum americanum</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Appliquer 500 mL de produit dans 500 L d'eau à l'hectare en pulvérisation terrestre dès qu'on détecte la maladie dans le champ, puis de nouveau 14 jours plus tard.</p> <p>Ne pas faire plus de deux traitements par saison. Ne pas appliquer moins de 3 jours avant la récolte (DAAR de 3 jours). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.</p>

FRAISES (Usage Limité)

MALADIE	Tache commune (<i>Mycosphaerella fragariae</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Appliquer 500 mL de fongicide TILT 250E à l'hectare par voie terrestre dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Effectuer la première application quand l'incidence de la maladie ne dépasse pas 5 %. Appliquer à des intervalles de 10 jours pour la suppression de la tache commune.</p> <p>On recommande de ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de TILT 250E avant de passer à un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte contre les maladies.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 4 APPLICATIONS DE TILT 250E PAR SAISON SUR LES FRAISES. NE PAS APPLIQUER LE JOUR PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE (DAAR d'un jour). Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées.</p>

BETTERAVES POTAGÈRES (Usage Limité)	
MALADIE	Tache cercosporéenne (<i>Cercospora beticola</i>)
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Appliquer par voie terrestre 500 mL de TILT 250E à l'hectare dans au moins 200 L de bouillie/ha. Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie et avant l'apparition des symptômes. Appliquer à intervalles de 10 à 14 jours pour lutter contre la cercosporiose.</p> <p>On recommande de ne pas effectuer plus de 2 applications consécutives de TILT 250E avant de passer à un autre fongicide possédant un mode d'action différent, conformément aux bonnes pratiques de lutte contre les maladies.</p> <p>NE PAS FAIRE PLUS DE DEUX APPLICATIONS DU FONGICIDE TILT 250E PAR SAISON DANS GARDEN BEETS. NE PAS APPLIQUER MOINS DE 14 JOURS AVANT LA RÉCOLTE (DAAR de 14 jours).</p>

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide TILT 250E, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide TILT 250E et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide TILT 250E ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide TILT 250E tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides ou les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de

pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à Tilt 250E Fongicide chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visiter le www.syngenta.ca.

AXIAL®, BROADBAND®, HORIZON®, MATADOR®, QUADRIS®, TILT®, et WARRIOR® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Approve®, Buctril®, Mextrol®, Pardner®, et Ripcord® sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.